

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>

banasbestosfrance@gmail.com

Annie THEBAUD- MONY (présidente)

11 rue Gaston Charle 94120 Fontenay-sous-Bois

Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly

Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : voides@aliceadsl.fr



Orly, le 28 mai 2013

Monsieur le Président
CADA - Commission d'Accès aux
Documents Administratifs
35 rue Saint Dominique
75700 PARIS 07 SP

Objet : amiante à la Comédie Française

V/Réf : 20131882

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre du 13 mai 2013 accompagné de son avis n° 2013 1882 du 25 avril 2013 indiquant que la Comédie Française nous a transmis le 16 avril les documents se rapportant aux travaux de rénovation en laissant ainsi croire qu'elle nous a envoyé les documents demandés.

Ceci est totalement faux. La Comédie Française ne nous a communiqué de ses vastes locaux :

- Ni les rapports de repérage de l'amiante
- Ni les fiches récapitulatives des dossiers techniques amiante (DTA)
- Ni les grilles d'évaluation des flocages, calorifugeages et faux-plafonds
- Ni les résultats des mesures d'empoussièrement dans l'air

tous documents qu'elle ne peut prétendre ne pas avoir en sa possession puisqu'il s'agit des documents amiante exigés à tous propriétaire d'immeuble et nécessaires avant tous travaux de désamiantage (décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante).

Or, elle a entrepris des travaux de réorganisation technique du Dôme, d'une durée s'étalant de mai 2011 à septembre 2012, comprenant le désamiantage de ces locaux du Dôme (dit coupole et fausse-coupole) locaux techniques justement floqués à l'amiante crocidolite le plus dangereux et qui a causé la mort déjà de deux techniciens.

En tout et pour tout, la Comédie Française nous a transmis un plan de retrait amiante du 18 octobre 2012 pour le retrait de 4 plaques cartonnées représentant 4 m2 sur une semaine de travail ainsi que 2 analyses s'y affairant (copies ci-jointes).

Ainsi, la direction du bâtiment de la Comédie Française se moque de nous par une audace peu commune et, par là même, de votre institution. La Comédie est d'ailleurs coutumière du fait.

Ainsi, durant les deux procès où elle a été condamnée pour « faute inexcusable de l'employeur » en exposant ces employés à l'amiante, elle utilisait la même argumentation que celle de sa lettre du 16 avril 2013 (ci-jointe également), se situant au-dessus de la loi du 17 juillet 1978 sous le prétexte que sa mission est d'ordre culturel et consiste à assurer le rayonnement national et international de la culture française ; comme si cela la dédouanait de ses responsabilités d'employeur.

Aussi, nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Président, de bien vouloir confirmer l'accord de la CADA pour la transmission, sous la forme papier (puisque précisée) les documents demandés rappelés plus haut ainsi que le plan de retrait de l'ensemble des opérations de désamiantage et non pas de 4 cartons démontés des balcons de la salle Richelieu.

Son comportement est une véritable supercherie en vue de se soustraire à ses responsabilités et est indigne d'une institution aussi prestigieuse.

Nous vous remercions vivement par avance et, dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Le responsable Prévention
Gérard Voide